
MAIRIE de GUERIGNY
58130



Le 10 novembre 2017

Madame Agnès BUZYN
Ministre des solidarités et de la santé
14 Avenue Duquesne
75 350 PARIS 07 SP

Nos Réf. : JPC/SG

Madame la ministre,

Par correspondance reçu à la mairie ce 5 novembre les syndicats CFDT-CGT et Force ouvrière du centre hospitalier de Nevers ont appelé l'attention des élus sur la situation du SAMU de la Nièvre.

Les représentants du personnel posent la question de la disparition envisagée du dispositif d'appel du SAMU sur Nevers pour un transfert sur Dijon.

Au-delà des suppressions de postes que cette mesure pourrait entraîner, en l'occurrence cinq à six agents seraient concernés, il y a lieu de s'interroger sur les conséquences de la disparition du SAMU sur Nevers.

L'hôpital nivernais deviendrait une structure de deuxième zone et le transfert sur Dijon ville très éloignée de Nevers interpelle d'autant que la population Nivernaise dans sa grande majorité est plutôt proche de Clermont-Ferrand, Orléans ou Paris.

Quoi qu'il en soit la suppression envisagée aurait des effets ravageurs pour l'image même du centre hospitalier de Nevers alors qu'il serait au contraire fondamental de montrer aux Nivernais l'intérêt que les pouvoirs publics ont pour cet établissement en renforçant son attractivité et son rayonnement.

A ce sujet d'ailleurs la question de la présence permanente d'un hélicoptère au centre hospitalier de Nevers doit être reposée. En effet, la ville de Nevers est très éloignée des centres hospitaliers universitaires de Paris, Clermont-Ferrand ou autres et la possibilité de disposer d'un hélicoptère est indispensable pour aider au transport des cas les plus lourds.

A l'heure où sont posées de façon cruciale les difficultés de nos territoires trop longtemps abandonnés par les pouvoirs publics, il semblerait logique que le centre hospitalier de

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

MAIRIE de GUERIGNY
58130



Nevers puisse faire l'objet d'un minimum d'attention. A ce titre, le maintien du SAMU en renforçant ses moyens et la dotation d'un hélicoptère seraient de nature à montrer que la puissance publique considère que le Nivernais peut avoir des chances d'accès aux soins se rapprochant de ceux de départements dit normaux dans ce domaine.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier tendant à appeler votre attention sur les discriminations dont souffre notre département en matière des soins, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'assurance de mes plus respectueux et déferents hommages.

Le Maire,
Jean-Pierre CHATEAU

